

A-2023-128

RETRAIT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE



Demande de retrait de permis de construire		Référence dossier
Par :	Monsieur Malcolm TAIT	N° PC 78124 21 G0068
Demeurant :	20, rue Sacha Guitry 78420 Carrières-sur-Seine	Surface de plancher créée : 53 m ² Surface taxable créée : 53 m ²
Pour :	Création d'une extension de la maison sur la façade NE et régularisation de deux fenêtres de toit sur les façades Nord et Sud	Destination : Habitation
Sur un terrain sis :	20, rue Sacha Guitry 78420 Carrières-sur-Seine	
Référence cadastrale :	BC 393	

MONSIEUR LE MAIRE DE CARRIÈRES-SUR-SEINE,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,
Vu le permis de construire n° PC 78124 21 G0068 référencé ci-dessus, accordé le 10 février 2022 à Monsieur Malcolm TAIT ;
Vu la demande de retrait du permis de construire susvisé, présentée par le bénéficiaire le 28 avril 2023 et dont la copie est jointe au présent arrêté,

ARRÊTE,

Article 1 : Le permis de construire référencé ci-dessus est **RETIRÉ**.

Article 2 : Le présent retrait entraîne de plein droit le dégrèvement ou la restitution des taxes éventuellement versées dont l'arrêté de permis d'origine est le fait générateur.

Article 3 : Toutes autorités administratives, les agents de la Force Publique compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée au pétitionnaire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal. Un extrait du présent arrêté sera, en outre, publié par voie d'affichage à la Mairie, dans les huit jours de sa notification et pendant une durée de deux mois.



A Carrières-sur-Seine, le, 31 JUL. 2023

Le Maire,

Arnaud de BOURROUSSE

